



Injustice pension alimentaire

Par **JEAN MICHEL**, le **24/11/2011 à 18:21**

Bonjour, rnBONJOUR SEPARER DE MON EX DEPUIS 10 ANS J AI TOUJOURS PAYER LA PENSION, J AI TOUJOURS ETE PRESENT POUR MA FILLE J AI EU ACHETER 2 VEHICULES POUR MON EX ALORS QUE NOUS ETIONS SEPARER CAR ELLE ETAIT DANS LA PANADE DEPUIS 3 ANS J AI REFAIT MA VIE EST EU UN AUTRE ENFANT MA NOUVELLE FEMME EN A 2. JE NE SAIS PAS SI C EST LA JALOUSIE MA A L ARRIVER DE MON NOUVEL ENFANT MON EX A ENTAMER DES PROCEDURE POUR VERSEMENT DE PENSION ALIMENTAIRE ALORS QUE JUSQUE LA CELA AVAIT TOUJOURS ETE A L AMIABLE ET QUE JE LUI DONNER BIEN PLUS QUE LA SOMME SUR LAQUELLE NOUS NOUS ETIONS ENTENDU DES QUE JE LE POUVAIS DE PLUS PENDANT NOMBRE D ANNEES JE GARDAIS MA FILLE LES TROIS QUART DU TEMPS ET LUI PAYER QUAND MEME UNE PENSION. MAINTENANT MA SITUATION ACTUELLE NE ME PERMET PAS DE PAYER CETTE PENSION ALORS QUE MON EX ELLE A UNE SITUATION TRES AISE ON VEUT ME SAISIR JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE.J AI VRAIMENT BESOIN D AIDE POURQUOI LA LOI SOUTIENT TOUJOURS LES PLUS FORTUNE.

Par **cocotte1003**, le **24/11/2011 à 19:40**

Bonjour, puisque vos revenus semblent avoir baissés, il vous faire saisir le JAF en référé pour aller plus vite. Vous pouvez le faire vous meme et constituer un dossier que vous irez défendre devant le juge. Vous pouvez aussi prendre un avocat t si vous n'en avez pas le moyens financiers, vous pouvez demander l'aide juridique (dossier à retirer au tribunal). Meme avec un avocat, présentez vous le jour de l'audience, les juges préfèrent. En attendant continuer à bien payer la pension qui a t décidé au dernier jugement sinon vous allez vous mettre n tord et risquez fort que l'huissier vienne vous saisir avec les frais à votre charge,

cordialement